

NEGOCIATIONS DE MANHASSET**La délégation sahraouie relève «le manque de volonté politique et de sérieux des Marocains»**

Les négociations sahraoui-marocaines ont repris, hier, à Manhasset, localité de la banlieue de New York. Le premier jour de ces négociations a été marqué par un forçage de la délégation marocaine qui a tenté, une nouvelle fois, d'imposer son plan d'autonomie.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Le Front Polisario a constaté le manque de volonté et de sérieux de la part de la délégation marocaine aux négociations ouvertes lundi à Manhasset. Nous déplorons l'absence de volonté politique de la partie marocaine pour aller à des négociations réelles pour une solution juste, durable et mutuellement acceptable, qui prenne en compte le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination», a déclaré, hier, à l'agence SPS, Brahim Ghali,

le représentant du Front Polisario en Espagne et membre de la délégation sahraouie. Rapportant le déroulement du premier jour de ces négociations, Brahim Ghali a expliqué que la délégation marocaine s'est attelée à présenter son plan d'autonomie au Sahara occidental.

Un plan qui, rappelons-le, a été rejeté de facto par le Conseil de Sécurité de l'ONU à travers l'adoption de la résolution 1754. Les négociateurs sahraouis ont, pour leur part, présenté leur

proposition politique qui, elle, prend en compte le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Nous tendons au royaume du Maroc la main de la paix. Nous voulons parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable.

Et c'est pourquoi, dans notre proposition, nous offrons toutes les garanties de sécurité, de bon voisinage, d'intégrité territoriale, de coopération économique et de respect des populations installées sur le territoire sahraoui et bien d'autres avantages», a-t-il souligné.

Contacté hier au téléphone, Mohamed Sidati, représentant du Front Polisario auprès de l'Union européenne, a indiqué que les négociateurs devraient entrer

dans le vif du sujet lors du second jour de cette rencontre. «Il est toutefois important de dire que les Marocains ne sont vraiment pas disposés à aller de l'avant», dira Sidati.

Ce haut responsable sahraoui estime toutefois que la rencontre de New York est une pré-négociation. «Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait du nouveau dans le règlement du conflit en deux jours de négociations.

Je pense que Manhasset est une pré-négociation. Il faudrait qu'il y ait d'autres rencontres pour pouvoir avancer. Mais bien sûr, cela dépendra de la volonté du Maroc pour sortir de l'impasse.»

T. H.

AFFAIRE DES MARCHES DOUTEUX**DE LA CONSERVATION DES FORETS DE BOUIRA****Des peines de 2 à 7 ans requises contre les principaux prévenus**

Le tribunal de Bouira a eu à juger ce lundi et pendant plus de 18 heures l'affaire de passation douteuse de marchés publics au niveau de la Conservation des forêts de Bouira et la réalisation fictive de marchés sur les terrains entre 2001 et 2004.

Plusieurs prévenus dont des responsables de cette direction au moment des faits étaient présents à la barre lors de ce procès qui a duré plus de 18 heures et qui a vu défiler également une soixantaine de témoins.

A la fin du procès, le procureur de la République a requis 7 ans de prison ferme et 1 million dinars d'amende pour l'ancien conservateur des forêts de Bouira, 5 ans de prison ferme et 50 millions de centimes pour l'ancien chef du district d'Ahl Ksar, 2 ans de prison ferme et 20 millions de centimes pour l'ancien chef de la circonscription de Sour-El-Ghozlane, et enfin, 2 ans de prison ferme et 10 millions de centimes d'amende pour chacun des cinq anciens membres de la commission des marchés. L'affaire des marchés

douteux a éclaté en 2001 lorsqu'un groupe d'entrepreneurs, sentant leur marginalisation systématique de tous les marchés engagés par la Conservation des forêts de Bouira, ont saisi par courrier la direction générale des forêts à Alger. Cette dernière a immédiatement dépêché une commission d'enquête administrative, puis une seconde en 2002, puis une troisième en 2003. Mais sans résultat palpable.

Les entrepreneurs, voyant leur cas désespérément non pris en charge par la DG des forêts, saisirent le wali de Bouira. Ce dernier instruit les services de la gendarmerie pour mener leur enquête. Là aussi, les choses traînaient.

C'est alors que l'affaire fut confiée à la brigade économique de la Sûreté de wilaya. Celle-ci, une fois saisie du problème, établit son enquête sur les terrains et au niveau de la Conservation des forêts et finit par remettre un dossier très compromettant au procureur de la République avec les pertes occasionnées à la direction des forêts se

chiffant, selon des informations concordantes, à des dizaines de milliards de centimes. Pour sa part, le procureur général et dans un souci d'équité et de compréhension, a diligencé deux expertises, comptable et foncière.

Et sur la base des résultats de ces expertises, des chefs d'inculpation de délit de passation douteuse des marchés publics ainsi que le paiement des marchés fictifs, furent dressés contre les personnes citées plus haut alors que les autres personnels qui travaillaient au niveau des districts incriminés ainsi que la direction de wilaya ont été appelés lors de ce procès comme témoins.

Ce lundi, lors de ce procès, aucun parmi les prévenus qui venaient d'avoir un réquisitoire sévère de la part du procureur de la République n'était sous mandat de dépôt. Tous étaient jusqu'à cette date en liberté provisoire.

Le verdict final sera connu le 2 juillet prochain.

Y. Y.

CRISE A COSIDER DE BOUIRA**Enfin un compromis !**

La crise qui persistait au sein du pôle T71 d'El-Esnam relevant de l'entreprise Cosider depuis le 8 mai dernier, date du déclenchement de la grève, semble avoir trouvé enfin son dénouement. C'est du moins ce que laissent croire les grévistes que nous avons contactés hier.

Selon eux, lors de l'ultime réunion qui a eu lieu entre les représentants des grévistes et le directeur du pôle en présence du chargé de la sécurité, un compromis a été trouvé concernant la délocalisation de cette unité vers Alger.

Ainsi, le directeur du pôle aurait soumis aux travailleurs deux propositions : la première concernera les travailleurs désireux de partir définitivement. Ceux-là, seront indemnisés à hauteur de quatre mois.

La deuxième proposition concernera les travailleurs désireux de poursuivre le travail avec Cosider. Ceux-là seront appelés à travailler à Alger où l'unité sera transférée. Les représentants des travailleurs, qui ont accepté ces deux propositions, ont demandé à la direction du pôle d'afficher ces deux propositions au niveau de l'unité pour que les choses soient clairement assumées par tout le monde.

Concernant la grève de la faim enclenchée ce samedi par quelques travailleurs, celle-ci a été interrompue hier à la faveur de cet accord.

Ainsi, la crise, qui a défrayé la chronique au niveau local, a fini par être résolue, mais comme l'a toujours souhaité l'entreprise Cosider ; c'est-à-dire avec la délocalisation de l'unité depuis la ville d'El-Esnam. Les représentants des travailleurs qui devaient être jaloux de cette unité en agissant normalement pour son maintien et le maintien des postes d'emploi, n'avaient rien fait.

Pis, ce sont eux qui insistaient sur les indemnités plus que le maintien de l'unité sur place. Et l'intervention du député Brahim Ali qui a réussi à arracher un plan de charge pour cette unité pour une durée qui dépassera cinq ans, ne sera d'aucun effet tant que les premiers concernés n'y tenaient pas.

Aujourd'hui, l'unité est délocalisée et les indemnités tant promises à coup de millions de centimes sont réduites à quatre mensualités.

Y. Y.

BECHAR**L'inspecteur régional des Domaines sous mandat de dépôt**

La chambre d'accusation près le tribunal de Béchar a prononcé ce lundi un mandat de dépôt contre l'inspecteur régional des Domaines. Celui-ci a été entendu mardi dernier dans le cadre de l'affaire de la coopérative immobilière Hassiba-Ben Bouali.

Pour rappel, le juge d'instruction avait ordonné à l'issue des interrogatoires la détention de sept personnes dont le directeur du cadastre.

Le président de cette coopérative, notamment. L'inspecteur régional des domaines avait été laissé en liberté. La chambre d'accusation vient donc de prononcer un mandat de dépôt à son encontre.

Nous y reviendrons.

Liès Mourad

PROJETS DE REALISATION DE LIGNES FERROVIAIRES A MOYENNE VITESSE**Les entreprises italiennes intéressées**

Les entreprises italiennes sont intéressées par les appels d'offres qui seront lancés pour la réalisation de lignes ferroviaires à moyenne vitesse dans notre pays.

Selon le vice-ministre italien des Infrastructures et des Transports, Angelo Capodicasa, qui a animé hier un point de presse ponctuant une série de rencontres avec les ministres algériens des Transports, de l'Habitat et des Ressources en eau, le gouvernement algérien a opté,

dans le cadre du programme de modernisation du rail, pour la moyenne vitesse «pour une question de coût».

Par ailleurs, l'Agence nationale italienne des autoroutes négocie avec son homologue algérienne un accord de coopération en termes de formation des personnels et consulting en matière de gestion efficiente des autoroutes, sécurité, tarification et maintenance notamment.

En outre, l'Italie s'intéresse, selon son représen-

tant officiel, à la réalisation dans notre pays de logements pour les catégories à faibles revenus, la réhabilitation du tissu urbain dégradé et la réalisation de logements «bio», utilisant des matériaux innovants, dans l'objectif de mieux lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Tout un panel de pistes de coopération bilatérale présenté par l'hôte de l'Algérie qui avait procédé la veille à l'installation du

Comité technique bilatéral destiné à sérier toutes les possibilités de coopération et d'échanges d'expériences et d'expertises dans le secteur des infrastructures.

Un P-V relatif au démarrage de ce comité sera finalisé aujourd'hui à l'issue de la visite du vice-ministre italien, en attendant la tenue en novembre prochain à Rome du Sommet bilatéral algéro-italien, entre les deux chefs de gouvernement des deux pays.

Chérif Bennaceur

COMMUNIQUÉ

A l'occasion de la célébration de la Journée de la Fonction publique en Afrique, la Direction générale de la fonction publique organise le samedi 23 juin 2007 une journée «portes ouvertes sur la Fonction publique» au niveau de son siège sis 32, rue Souidani, Boudjemaâ, El-Mouradia (Alger) et de ses 48 inspections de la Fonction publique de wilaya.

Le public est cordialement invité à y participer.